

Arrêté n° AG-2026-DRHFP-0148 du 11 février 2026
relatif à la fin des fonctions de M. Karim Ouni en qualité de directeur du Port autonome de la Nouvelle-Calédonie

Historique :

Créé par : Arrêté n° AG-2026-DRHFP-0148 du 11 février 2026 relatif à la fin des fonctions de M. Karim Ouni en qualité de directeur du Port autonome de la Nouvelle-Calédonie

JONC du 13 février 2026
Page 4236

Article 1^{er}

A compter de la notification du présent arrêté :

- 1° Il est mis fin aux fonctions de M. Karim Ouni en qualité de directeur du port autonome de la Nouvelle-Calédonie ;
- 2° M. Ouni reste affecté au port autonome de la Nouvelle-Calédonie ;
- 3° L'arrêté n° 2024-1475/GNC du 31 juillet 2024 portant nomination de M. Karim Ouni en qualité de directeur du Port autonome de la Nouvelle-Calédonie est abrogé.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.